

**Discours d'Alain Lambert,  
ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire**

**« Une nouvelle politique pour le cheval », Haras du Pin - 29 juillet 2003**

---

*Monsieur le ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard,  
Monsieur le ministre des Sports, Jean-François Lamour,  
Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Monsieur le président du Conseil régional, René Garrec,  
Monsieur le président du Conseil général, Gérard Burel,  
Mesdames et messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et messieurs, chers amis,*

Après Hervé Gaymard et Jean-François Lamour, et à leurs côtés, je suis heureux que le ministère dans lequel j'exerce mes fonctions soit totalement engagé dans cette nouvelle politique du cheval voulue par le gouvernement.

Tout d'abord *merci à tous les acteurs et les amis du cheval d'être présents* pour partager tous ensemble cette nouvelle ambition pour la filière "cheval".

*Merci aux parlementaires de leur présence. Le gouvernement compte sur eux pour traduire demain dans la loi ce qui relève de son domaine.*

***I - Faire de la filière française du cheval, l'une des meilleures au monde***

*Alors quel est notre but ?*

**Faire de la filière française du cheval, l'une des meilleures au monde ! Seule cette ambition est à la hauteur de notre histoire, de nos atouts, et de notre détermination.**

Puis naturellement reconnaître à cette filière l'importance qui est la sienne dans l'économie française.

*Alors, comment allons-nous procéder ?*

**Pas d'incantations. Ce ne sont pas les ministres qui font le succès d'une économie, mais les acteurs économiques.**

**C'est avec vous, Mesdames et Messieurs, que nous allons hisser la France aux premiers rangs mondiaux de ce secteur.**

***II – Donner un statut uniforme à la filière***

**Avec Hervé Gaymard, nous voulons frapper un grand coup, en offrant l'environnement économique le plus favorable au développement de l'activité du cheval.**

Ceci passe par l'**adoption d'un statut uniforme pour la filière**. Et au fond par la reconnaissance d'une évidence trop longtemps oubliée que **le cheval est un animal par nature agricole**.

Il est un animal de travail dont le mode même de valorisation a évolué ces dernières décennies.

Des activités nouvelles se sont créées ou développées -les courses, le sport, les loisirs-, sans que le cheval quitte sa fonction d'animal de travail.

**Aussi proposerons-nous au Parlement une nouvelle rédaction de l'article L. 311-1 du code rural pour conférer à toutes les activités équestres le *statut d'activités agricoles* (à la seule exception de celles du spectacle).**

### *III/ Elaborer une réglementation simple et harmonisée*

**Le Droit, la fiscalité, les réglementations en général, seront simplifiés et harmonisés.**

**Le choix du statut agricole sera proposé pour toutes les activités de valorisation des chevaux.** Car aujourd'hui, ces activités sont soumises à des régimes différents :

- sur le plan social, toutes les activités équestres sont reconnues comme agricoles, hormis la prise en pension,
- sur le plan fiscal, l'élevage et l'activité de certains entraîneurs procurent des revenus agricoles, la prise en pension est une activité commerciale, l'enseignement de l'équitation relève des bénéfices non commerciaux,
- sur le plan économique, seul l'élevage est considéré comme une activité agricole.

A ce maquis, nous substituons *des dispositions claires et simples*.

### *L'environnement le plus favorable possible pour la prospérité de la filière*

Sur le plan fiscal,

- les centres équestres,
- les éleveurs exploitant un domaine agricole,
- les entraîneurs (avec sol ou sans sol),
- les dresseurs

**basculeront tous en bénéfiques agricoles sur l'ensemble de leurs activités**

(*sauf* celles relevant par nature des bénéfiques industriels et commerciaux comme l'achat-revente des chevaux ou la restauration et l'hébergement des cavaliers – mais ces mêmes activités, si elles sont accessoires au sens de la réglementation fiscale, pourront toutefois être rattachées aux bénéfiques agricoles).

Exemples de cette évolution : la prise en pension des chevaux et l'enseignement de l'équitation, qui seront, sauf exceptions, considérées comme des activités agricoles à part entière.

**Ce passage en bénéfiques agricoles permettra l'accès à des règles d'assiette favorables et à des avantages en matière d'impôts locaux.** Les activités des centres équestres relèveront du taux réduit de TVA.

### *IV/ Le cheval, atout de la compétitivité de nos territoires ruraux*

Derrière ces mesures, il n'y a pas seulement la passion, il y a également **le souci de l'emploi**.

Le cheval est un être vivant dont on doit s'occuper tous les jours et qui nécessite beaucoup de main d'œuvre.

**Dans une économie qui se modernise et qui supprime des emplois, voilà une filière, qui en se développant, va créer des emplois.** Elle représente, par exemple, déjà 7 000 emplois en Basse-Normandie.

**En harmonisant les conditions d'exercice de la profession, en généralisant des règles simples, claires, transparentes et justes, le gouvernement veut :**

- **encourager les acteurs de la filière,**
- **lever toutes les entraves qui freinent leur dynamisme,**

**Ainsi, vous, les acteurs de la filière pourront consacrer plus de temps et d'énergie au développement de vos activités.**

En définitive, le gouvernement lève l'un des obstacles qui s'oppose à une meilleure valorisation des atouts de nos territoires ruraux, face à une concurrence internationale qui s'avive.

*S'agissant des chevaux.* Après Hervé Gaymard, je souhaite insister sur la volonté du gouvernement *d'amplifier l'effort d'amélioration continue des races* qui doit redevenir notre ambition commune à tous.

### ***Le revirement tant attendu par les syndicats d'étalons***

C'est cette exigence qui m'a conduit, **à législation constante, à décider le renversement total de la doctrine d'application de la loi, pour rendre plus incitative la fiscalité des syndicats d'étalons.** La baisse de la qualité de l'étalonnage entraîne l'appauvrissement du capital génétique. En inversant la dynamique, nous construisons l'avenir de la filière.

De même, j'ai décidé que **pour les jeunes chevaux de course, seront désormais retenues des conditions d'inscription en immobilisation plus favorables.**

### ***Le contrat d'objectifs des Haras***

*S'agissant des hommes,* nous avons voulu, Hervé Gaymard et moi, saluer les personnels des Haras Nationaux. Ils constituent la ressource la plus riche que le service public met à la disposition de la filière.

**Le contrat d'objectifs que nous allons signer illustre la volonté du gouvernement de marquer son ambition pour le cheval français.** A côté des mesures annoncées pour dynamiser la filière privée, nous voulons moderniser l'outil de service public mobilisé par l'Etat pour défendre notamment notre patrimoine d'espèces sur tout le territoire.

Sans revenir sur ce que vient de dire mon ami Hervé Gaymard, je veux seulement rappeler que la décision du Gouvernement de prendre, à l'endroit des Haras, un engagement financier sur plusieurs années est ***un acte fort en période de contraintes budgétaires.***

C'est aussi ***un acte de confiance que nous plaçons dans la capacité de l'établissement public à s'organiser autour d'une coopération féconde entre missions de service public et activités du secteur concurrentiel.***

Dans le cadre de la politique de décentralisation expérimentale proposée par le Premier ministre, **je souhaite que les haras participent à cette expérimentation,** en développant plus encore des partenariats avec les régions pour créer des pôles hippiques, organiser des manifestations équestres ou ouvrir les haras au public.

**Ne pourrait-on aller plus loin encore, en envisageant par exemple, à titre expérimental, le transfert de haras aux régions ?** La valorisation régionale du patrimoine équin se faisant naturellement dans le respect des objectifs de la politique de l'Etat.

J'ai l'intime conviction que cette évolution renforcerait encore le rôle joué par les Haras comme acteurs du développement local.

\*

### **Conclusion**

*Voilà les principaux éléments relevant de mes attributions que je voulais annoncer et que je résume en quelques mots.*

***Une nouvelle politique du cheval est engagée par le gouvernement.***

***La filière française du cheval sera l'une des meilleures du monde.***

***Avec des règles simplifiées, harmonisées et plus favorables, vous, les acteurs du cheval, vous offrirez à la France les champions qu'elle mérite – des champions et donc des titres.***

\*

Je ne voudrais pas terminer sans vous faire partager ma joie d'être aujourd'hui devant vous, avec Hervé Gaymard et Jean-François Lamour, dans l'Orne. C'est une **terre où l'on sait peut-être plus qu'ailleurs combien le cheval peut faire naître la passion, la rencontre, au sens le plus noble et le plus populaire du terme. Mais aussi une terre où l'on mesure le poids social et économique du monde du cheval. L'Orne compte 6 000 équidés en 2003 (contre 60 000 en 1930). Ce secteur offre un emploi à 7 000 personnes en Basse-Normandie. 10 % de la surface de la région est dédiée à cette activité. Chaque année, elle accueille près de 2 200 rassemblements équestres. Notre propos prend donc tout son sens dans cette belle région.**

Je voudrais aussi souligner **l'effort unique en France accompli par la région Basse-Normandie en matière de recherche sur les pathologies du cheval.** Sur cette terre du cheval par excellence, on a parfaitement compris le lien entre les performances d'un cheval et celles de son environnement économique.

C'est pourquoi je **soutiens fermement le projet de transfert à Gossanville, siège du CIRALE [centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrices équinnes], du service biomécanique de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort – ainsi que, dans un autre domaine, le projet d'accueillir en Basse-Normandie les Jeux mondiaux équestres de 2010. Je soutiens aussi la candidature de la région Basse-Normandie pour l'expérimentation de la décentralisation des Haras.**

*Je vous remercie de votre attention.*

---

© Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 01/08/2003